

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 juin 2018, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

316, chemin de Saint-Edgar

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.2 :

Accepter que le bâtiment accessoire (garage) annexé à la résidence soit situé dans la cour avant, dérogeant ainsi à l'article 5.5.2 du règlement de zonage.

Donné à New Richmond
Ce 15^e jour de mai 2018

Céline LeBlanc
Greffière